

## Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2022

Période de référence

Date de début

01/01/2022

Date de fin

31/12/2022

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

223

### Index égalité femmes-hommes en 2023 (au titre des données 2022)



Vos indicateurs calculables représentent moins de 75 points, votre Index ne peut être calculé.

*0 points sur un maximum de 10 pouvant être obtenus.*

### Indicateur écart de rémunération entre les femmes et les hommes



Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable car l'ensemble des groupes valables (c'est-à-dire comptant au moins 3 femmes et 3 hommes), représentent moins de 40% des effectifs.

### Indicateur écart de taux d'augmentations entre les femmes et les hommes



Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable car les effectifs comprennent moins de 5 femmes ou moins de 5 hommes.

### Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité



Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable car il n'y a pas eu d'augmentations salariales pendant la durée du ou des congés maternité

## Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Récapitulatif

Votre résultat final est  
les femmes sont sur-représentées

0

Votre note obtenue est

0/10

